



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS

Conseil communautaire du 31 Janvier 2023

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20230131-I3-230131-RF01-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

SOMMAIRE

PREAMBULE

PARTIE I – Le contexte financier du budget 2023

- 1) Le contexte national
- 2) Les principales mesures de la loi de finances 2023 relatives aux collectivités locales
- 3) Le contexte local
- 4) Le pacte financier et fiscal

PARTIE II – Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

- 1) Les recettes de fonctionnement
 - A) La fiscalité
 - B) Les dotations d'Etat et le FPIC
 - C) Les autres produits
- 2) Les dépenses de fonctionnement
 - A) Les charges à caractère général
 - B) Les charges de personnel
 - C) Les subventions et contributions aux organismes
 - D) Les attributions de compensation
 - E) Les indemnités aux élus
- 3) L'investissement
 - A) La dette
 - B) Les grands projets
 - C) Les dépenses d'équipement
 - D) Les fonds de concours
- 4) Les budgets annexes
 - A) Zones économiques

PARTIE III - La Prospective Financière

- 1) Hypothèses retenues dans le cadre de la prospective
- 2) Résultat de la prospective

LES ELEMENTS CLES DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20230131-13-230131-RF01-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

PREAMBULE

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) a pour objectif de :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants et EPCI ou syndicats comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Il doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget.

Le budget 2023 est construit comme le précédent dans un contexte instable :

- Inflation
- Crise énergétique
- Attractivité en termes de recrutement

Le pacte financier et fiscal validé en 2022 anticipait en partie ce contexte actuel.

Le respect de ses objectifs reste donc nécessaire pour faire face aux difficultés rencontrées.

Pour rappel la lettre de cadrage fixait au mois de septembre dernier les objectifs suivants :

- Evolution du chapitre 011 hors fluides de 2%
- Evolution du chapitre 012 de 5% maximum

1) Le contexte national

Une croissance du PIB plus faible que prévue

La guerre en Ukraine et la crise énergétique ont entraîné une croissance 2022 plus faible que prévue. Celle-ci devrait s'établir à 2,5% en 2022 contre 6,8% en 2021.

Les prévisions de croissance du PIB en 2023 sont de 0,5%.

Le chômage reste faible en 2022 et devrait atteindre un niveau de 7,2%. Les entreprises sont toujours confrontées à des difficultés de recrutement. Ainsi en octobre 2022, 81% des entreprises de l'industrie manufacturière sont concernées, 67% dans les services et 82% dans le secteur de la construction.

Une inflation record

L'inflation 2022 devrait s'établir autour de 6-7% en 2022. Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'augmentation des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés.

Baisse en volume du budget 2023

Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire diminuera en 2023 et les finances publiques devraient petit à petit retrouver une trajectoire plus soutenable selon les projections du gouvernement

	2019	2020	2021	2022p	2023p
Déficit public (% du PIB)	3,1%	9,1%	6,5%	5,0%	5,0%
Dette publique (% du PIB)	97,5%	115,0%	112,8%	111,5%	111,2%
Taux de dépense publique	53,8%	60,8%	58,4%	57,6%	56,6%
Croissance du PIB (vol.)	1,8%	-8,0%	6,8%	2,7%	1,0%

Des taux d'intérêts en évolution

Un risque pèse sur les finances publiques françaises avec la montée des taux directeurs de la Banque centrale européenne et la mauvaise conjoncture macroéconomique.

Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans grimpe à des niveaux non vus depuis une décennie. Le poids de la dette va donc augmenter dans les années à venir et contraindre la France à plus de rigueur dans la gestion de ses finances publiques.

Ce contexte contraint également les collectivités qui voient leurs charges financières augmenter.

Évolution des taux d'intérêt



2) Les principales mesures de la loi de finances 2023

Transferts financiers et concours financiers de l'Etat

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales progressent en 2023 compte tenu essentiellement de la dotation du fonds vert.

Les concours financiers de l'Etat (DGD, DETR, DSIL, ...) au profit des collectivités sont quasiment stables entre 2022 et 2023.

Hausse de la péréquation verticale

La péréquation verticale (DSU-DSR) progresse de 210M€ en 2023. Cette progression est financée intégralement au sein de la DGF.

Modification de répartition du FPIC

Deux modifications au sujet du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

- suppression du critère d'exclusion du reversement du FPIC pour cause d'un effort fiscal agrégé inférieur à 1 (seuil non adapté à l'évolution du calcul de l'indicateur adopté en LFI 2022)
- élargissement des garanties d'attribution pour les structures intercommunales qui perdraient le bénéfice du reversement

Suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Cette proposition vise à soutenir la compétitivité des entreprises françaises en poursuivant l'allègement de leur imposition.

La loi de finances pour 2021 avait initié ce mouvement en divisant par deux le taux de CVAE (passant de 1,5% à 0,75%) ce qui correspond à la suppression de la part de CVAE perçue par les régions.

La loi de finances propose de supprimer la CVAE en deux temps pour les entreprises en 2023, le taux serait de 0,375% en 2023 puis suppression complète en 2024.

Du côté des collectivités (départements et blocs communaux), la perte de la CVAE sera effective dès 2023. Ainsi, la part de CVAE perçue en 2023 sera affectée au budget de l'État.

La compensation liée à la perte de recettes de la CVAE se fera par une fraction de TVA. Elle correspond à la moyenne des montants de CVAE (y compris la CVAE exonérée compensée) perçue sur les années 2020 à 2023 et ce uniquement pour les collectivités ayant reçu un montant de CVAE en 2022.

Chaque année, la fraction de TVA sera constituée de deux parties :

- un montant fixe qui correspond à la compensation
- la dynamique de TVA (si elle est positive) alimentera le fonds national d'attractivité des territoires et sera répartie (critères à définir) entre les collectivités pour les inciter à maintenir l'attractivité économique de leur territoire

Revalorisation forfaitaire des bases :

Les bases fiscales seront revalorisées de **7,1% en 2023**.

Dispositifs visant à atténuer l'inflation :

Plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre pour atténuer l'inflation :

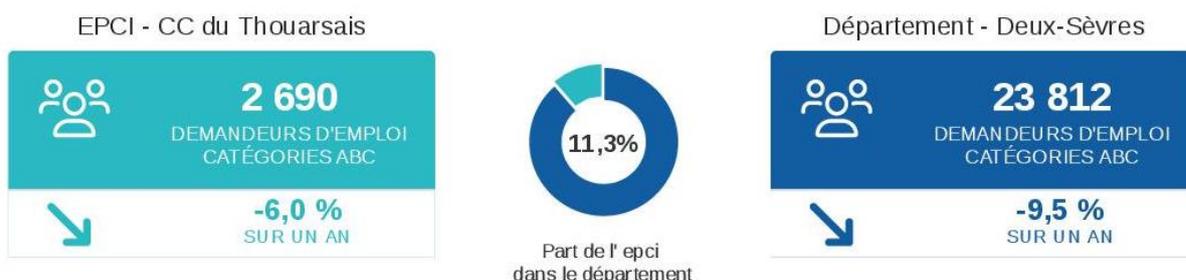
- compensation inflation 2022 (conditions liées notamment à l'épargne brute)
- filet de sécurité 2023 (sous conditions)
- amortisseur électricité (pour toutes les collectivités non éligibles aux tarifs réglementés et à partir de 180€ du MGW)

3) Le contexte local

Source : Pôle Emploi en septembre 2022

Baisse du nombre de demandeurs d'emploi

En septembre 2022, le nombre de demandeurs d'emploi était de 2 690 soit une baisse de 6 % en 1 an.



Caractéristiques des demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi sont majoritairement des femmes (55%).
19% ont moins de 26 ans et 29% plus de 50 ans.

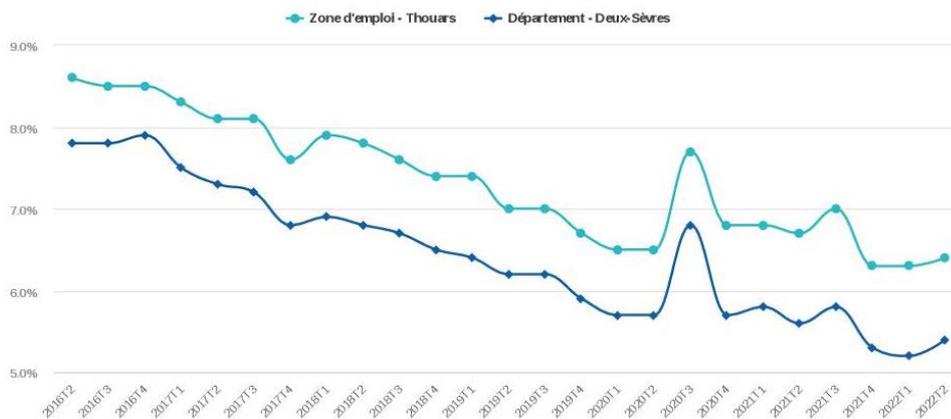
	Nombre	Evol. Annuelle	Nombre	Evol. Annuelle	Répartition
	EPCI - CC du Thouarsais		Département - Deux-Sèvres		
Ensemble	2 690	-6,0 %	23 812	-9,5 %	
Sexe					
Hommes	1 188	-7,4 %	10 863	-11,3 %	
Femmes	1 502	-4,9 %	12 949	-7,9 %	
Age					
Moins de 26 ans	514	-13,9 %	4 253	-12,2 %	
26 - 49 ans	1 394	-5,7 %	13 124	-9,2 %	
50 ans et plus	782	-0,6 %	6 435	-8,2 %	
Ancienneté					
Inscrits depuis - de 12 mois	1 511	+4,9 %	13 392	-3,1 %	
Inscrits depuis 12 mois et +	1 179	-17,1 %	10 420	-16,6 %	
dont 24 mois et +	706	-16,9 %	6 082	-16,0 %	
Formation					
Pas ou peu formés	455	+4,8 %	3 112	+1,3 %	
CAP / BEP	1 133	-8,8 %	8 775	-13,7 %	
BAC	608	-13,1 %	5 718	-11,6 %	
Supérieur au BAC	491	+1,7 %	6 178	-6,1 %	
Qualification					
Non qualifiés	1 180	-5,0 %	8 246	-5,8 %	
Qualifiés	1 273	-7,0 %	12 259	-12,0 %	
Agents de maîtrise / Techniciens	129	0,0 %	1 575	-5,4 %	
Cadres	82	+7,9 %	1 301	-9,5 %	
Profils spécifiques					
Bénéficiaires du RSA	264	-11,1 %	2 253	-14,4 %	
Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi	309	+8,8 %	2 750	-7,1 %	
Au moins un frein périphérique à l'emploi	1 052	+6,4 %	8 343	-0,5 %	
Territoires spécifiques					
Résidents QPV	158	-10,7 %	1 131	-15,7 %	
Résidents ZRR	2 690	-6,0 %	14 707	-8,1 %	
Mobilité					
Aucune mobilité	63	+40,0 %	399	+20,9 %	
Moins de 15 km/31 min	1 206	+1,0 %	10 225	-2,7 %	
15 à 39 km ou 31 à 59 min	1 226	-11,9 %	11 155	-12,9 %	
Plus de 39 km/59 min	195	-16,3 %	2 024	-23,7 %	

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20230131-13-230131-RF01-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

Taux de chômage



Évolution du taux de chômage



Source : Insee - Données CVS

Caractéristique de l'emploi

	EPCI - CC du Thouarsais		Département - Deux-Sèvres		Répartition
	Nombre	Evol. Annuelle	Nombre	Evol. Annuelle	
Offres d'emploi	1 589	+36,9 %	24 266	+27,5 %	
Secteur d'activité					
Agriculture	49	-31,9 %	231	-7,6 %	3,1% 1,0%
Industrie	298	+67,4 %	2 195	+32,1 %	18,8% 9,0%
Construction	58	-25,6 %	1 028	+29,3 %	3,7% 4,2%
Commerce	598	+62,1 %	2 745	+18,7 %	37,6% 11,3%
Services	586	+26,3 %	18 067	+28,9 %	36,9% 74,5%
Type de contrat					
CDI	945	+52,7 %	10 919	+34,1 %	59,5% 45,0%
CDD de 6 mois et +	170	+25,9 %	4 208	+67,1 %	10,7% 17,3%
CDD de 1 à 5 mois	347	-3,6 %	4 165	+2,5 %	21,8% 17,2%
CDD de moins d'un mois	25	-13,8 %	522	-32,0 %	1,6% 2,2%
Missions d'intérim	102	+466,7 %	4 452	+25,8 %	6,4% 18,3%
Qualification					
Non qualifié	681	+54,8 %	10 279	+30,7 %	42,9% 42,4%
Qualifié	792	+27,9 %	11 207	+27,7 %	49,8% 46,2%
Agent de maîtrise/technicien	95	+1,1 %	2 073	+13,3 %	6,0% 8,5%
Cadre	21	+162,5 %	707	+25,8 %	1,3% 2,9%

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20230131-13-230131-RF01-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

Typologie des recrutements

	EPCI - CC du Thouarsais		Département - Deux-Sèvres		Répartition	
	Nombre	Evol. Annuelle	Nombre	Evol. Annuelle		
Ensemble	11 220	+5,2 %	121 976	+3,3 %		
Secteur d'activité						
Agriculture	1 949	-7,3 %	9 702	-20,5 %	17,4%	8,0%
Industrie	759	+16,8 %	7 388	+6,3 %	6,8%	6,1%
Construction	213	+6,5 %	2 850	-7,1 %	1,9%	2,3%
Commerce	1 955	+10,7 %	13 696	+3,8 %	17,4%	11,2%
Services	6 344	+6,7 %	88 340	+6,8 %	56,5%	72,4%
Type de contrat						
CDI	1 625	+24,0 %	21 464	+11,4 %	14,5%	17,6%
CDD de 6 mois et +	489	-14,8 %	9 007	+0,4 %	4,4%	7,4%
CDD de 1 à 5 mois	1 426	+0,6 %	16 080	-6,9 %	12,7%	13,2%
CDD de moins d'un mois	7 680	+4,3 %	75 424	+3,9 %	68,4%	61,9%

4) Le Pacte financier et fiscal

Le 8 février 2022, le conseil communautaire a adopté le pacte financier et fiscal qui fixe les objectifs suivants :

- Epargne brute de 2,8M€ minimum en 2029
- Délai de désendettement inférieur à 7 ans en 2029

Pour atteindre ces objectifs, les leviers suivants ont ou vont être mis en place :

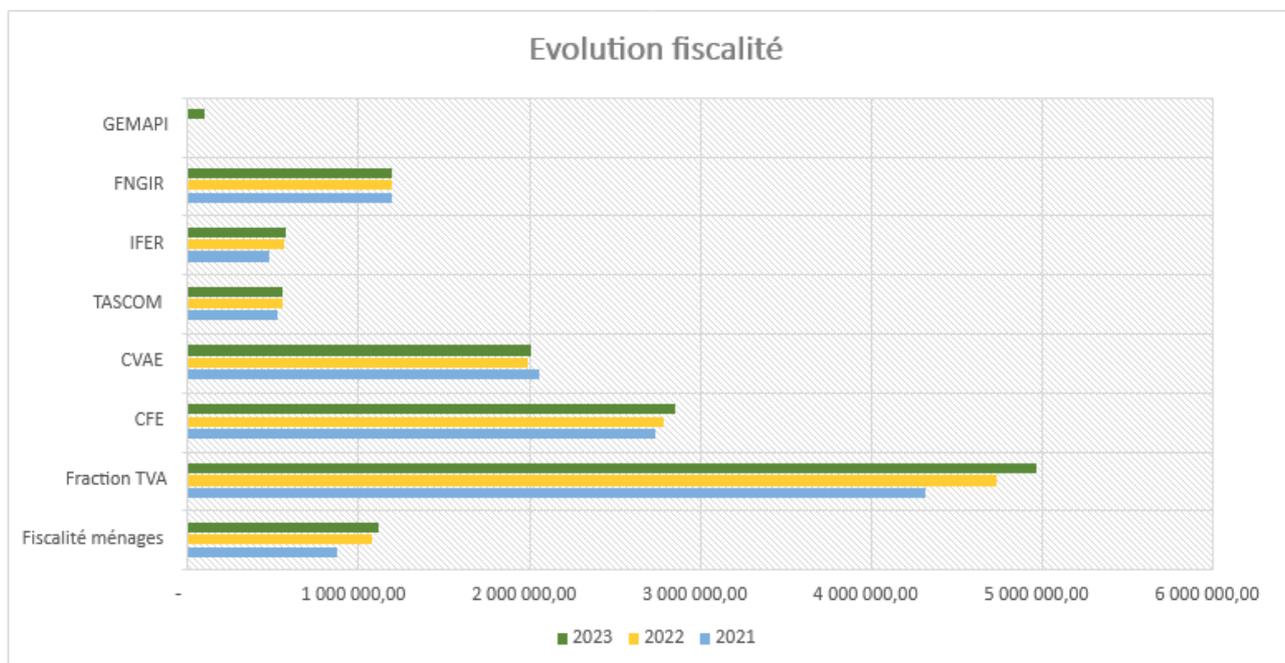
- Réduction du versement au titre des charges de centralité de la Ville de Thouars (transformé en fonds de concours) : mise en œuvre à partir de 2022
- Travail sur le périmètre des compétences de la collectivité (optimisation recherchée de 180K€) : mise en œuvre pour partie en 2023
- CIAS : maintien à 900K€ de la subvention d'équilibre
- Le levier sur la fiscalité du foncier bâti : passage du taux de 1,28% à 1,78% en 2022
- Mise en place de la taxe GEMAPI en 2023
- Evolution de la facturation des services (partiellement mise en œuvre)
- Refonte de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) à budget constant (mise en œuvre à partir de 2022)
- Augmentation de l'enveloppe des fonds de concours aux communes (mise en œuvre à partir de 2022).

PARTIE II – Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

1) Les recettes de fonctionnement

A) La fiscalité

	CA 2021	CA 2022	BP 2023	év 22/23
Fiscalité ménages	845 382,00	1 048 341,00	1 089 540,00	3,93%
Taxe additionnelle sur les propriétés non bâties	30 519,00	32 410,00	32 410,00	0,00%
Fraction TVA	4 326 551,00	4 741 051,00	4 978 104,00	5,00%
CFE (<i>Cotisation Foncière des Entreprises</i>)	2 737 274,00	2 792 289,00	2 862 100,00	2,50%
CVAE (<i>Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</i>)	2 059 992,00	1 998 662,00	2 017 767,00	0,96%
TASCOM (<i>Taxe sur les Surfaces Commerciales</i>)	531 104,00	562 681,00	562 681,00	0,00%
IFER (<i>Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux</i>)	483 221,00	570 057,00	578 608,00	1,50%
FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources)	1 198 666,00	1 198 666,00	1 198 666,00	0,00%
GEMAPI			100 000,00	
TOTAL	12 212 709,00	12 944 157,00	13 419 876,00	3,68%



En 2022, les recettes fiscales ont évolué compte tenu :

- De la revalorisation forfaitaire des bases de 3,4%
- De l'augmentation du taux de foncier bâti
- De la forte progression de la fraction de TVA
- De la progression de l'IFER (liée aux raccordements de parcs éoliens ou photovoltaïques)

En 2023, les recettes fiscales devraient aussi évoluer grâce à :

- La revalorisation forfaitaire des bases de 7,1% sur les locaux d'habitation et les locaux industriels
- La progression de la TVA
- La création de la taxe GEMAPI (100K€)

Dépenses GEMAPI 2023	
Cotisation SMVT	105 448,00
Cotisation Syndicat du Thouaret	2 630,00
Cotisation Syndicat Layon Aubance	3 000,00
Cotisation Syndicat de la Dive du Nord	10 875,00
Cotisation Syndicat de la Dive du Sud	26 400,00
TOTAL	148 353,00

La suppression de la CVAE

La loi de finances 2023 prévoit la suppression de la CVAE pour les entreprises sur 2 ans (réduction de 50% en 2023, suppression totale en 2024).

Dès 2023, cet impôt sera perçu par l'Etat et compensé via une fraction de TVA. Cette compensation sera égale à la moyenne de la CVAE 2020-2022 et au produit qui aurait dû être perçu en 2023. Ce dernier n'est aujourd'hui pas connu, le montant de la compensation a donc été estimé à ce jour à 2M€.

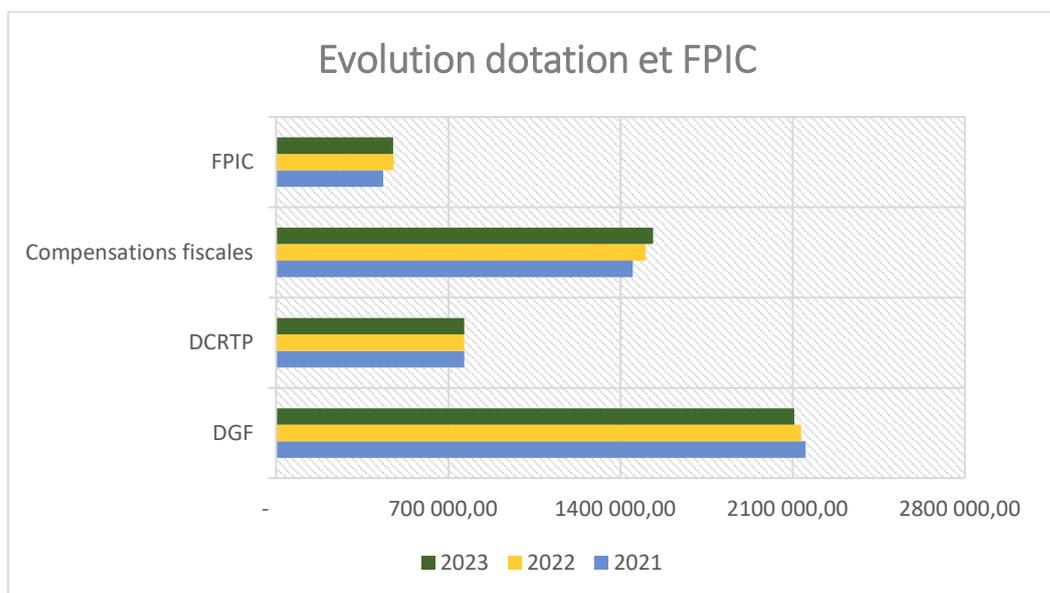
Pour les années suivantes la compensation sera décomposée de la manière suivante :

- Une part figée par référence à la compensation 2023
- Une part nationale évolutive :
 - Affectée à un Fonds national de l'attractivité économique des territoires
 - Tenant compte du dynamisme des territoires
 - Répartie entre les bénéficiaires en fonction de critères réglementaires

Les dotations d'Etat et le FPIC

	CA 2021	CA 2022	BP 2023	év 22/23
Dotation de compensation	1 933 027,00	1 890 844,00	1 834 119,00	-3,00%
Dotation d'intercommunalité	249 956,00	274 300,00	303 000,00	10,46%
DCRTP	764 692,00	764 692,00	764 692,00	0,00%
Compensations fiscales	1 450 076,00	1 502 095,00	1 532 137,00	2,00%
FPIC net	435 064,00	423 112,00	400 000,00	-5,46%
Prélèvement sur fiscalité	- 31 335,00	-31 335,00	-31 335,00	0,00%
TOTAL	4 801 480,00	4 823 708,00	4 802 613,00	-0,44%

Globalement les dotations et d'Etat devraient être stables en 2023.
La progression de la DGF devrait atténuer la baisse du FPIC.



B) Les autres produits

Les produits des services

Produits de service	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Estimé 2022	BP 2023	év 22/23
Refacturation personnel et frais	776 275,66	993 669,57	1 847 233,00	1 677 148,48	2 063 621,00	11,71%
Portage repas	213 564,11	198 219,51	200 000,00	150 000,00	150 700,00	24,65%
Services culturels	120 245,60	108 440,26	107 720,00	94 329,00	115 200,00	6,94%
Services sportifs	255 668,94	256 194,64	515 200,00	457 654,00	514 500,00	-0,14%
Chenil/Aire d'accueil	16 131,63	16 015,77	16 500,00	12 000,00	18 000,00	9,09%
ENS/géologie/Mégalithisme	9 290,05	11 060,50	3 950,00	10 469,25	11 521,00	191,6%
Divers	50 333,66	19 249,99	38 250,00	22 700,00	23 450,00	38,69%
TOTAL	1 441 509,65	1 602 850,24	2 728 853,00	2 494 300,73	2 896 471,00	6,14%

Document communiqué en préfecture le 07/02/2023 à 10h00
079-247900798-20230131-I3-230131-RF01-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

En 2022, les produits des services augmentent compte tenu de la création du service commun. Ces refacturations entre collectivités sont plus faibles que prévues compte tenu des difficultés de recrutement rencontrées sur certains postes.

Les recettes des services sportifs ont progressé en 2022 et se rapprochent du niveau de 2019 (545K€).

En 2023, les produits des services devraient de nouveau augmenter du fait de la prise en compte de nouveaux besoins RH dans le cadre du service commun.

Les subventions

Subventions des services	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Estimé 2022	BP 2023	év 22/23
CSC	25 292,91	20 228,61	18 400,00	16 500,00	18 400,00	0,00%
Jeunesse	15 715,38	27 303,52	29 600,00	15 000,00	29 600,00	0,00%
Conservatoire-Concerts-PEAC	46 343,00	26 457,00	49 200,00	82 218,00	66 000,00	34,15%
Cinéma			18 000,00	-	18 000,00	0,00%
Inventaire du patrimoine/dév.				44 804,87		
Culturel	175 382,07	64 896,85	43 072,00		42 447,00	-1,45%
DEMOS	-	167 265,00	176 051,00	149 838,00	150 752,00	-14,37%
Lecture	61 472,86	59 394,00	48 775,00	52 061,00	26 125,00	-46,44%
Aire d'accueil	21 080,68	16 821,51	19 500,00	16 062,90	19 500,00	0,00%
Utilisation équipements sportifs	84 216,75	74 519,81	64 598,00	60 517,48	65 390,00	1,23%
ENS/géologie/Mégalithisme/LIFE	60 144,00	86 684,68	134 492,00	96 085,97	150 754,00	12,09%
Energie climat	108 905,90	164 815,86	140 469,00	194 292,52	134 083,00	-4,55%
Mobilité//Handicap accessibilité	81 851,51	6 016,54	21 250,00	17 692,00	67 170,00	216,09%
Ingénierie//Dév				37 250,00		
économique//Circuits courts	126 281,25	68 750,00	56 250,00		85 500,00	52,00%
Digitale Académie		47 613,30	20 406,00	-		100,00%
Habitat/OPAH/ZAN	51 401,66	123 627,80	145 817,00	131 588,29	141 049,00	-3,27%
Divers	1 750,00	87 090,96		30 497,11		
TOTAL	859 837,97	1 041 485,44	985 880,00	944 408,14	1 014 770,00	2,93%

En 2022, les subventions ont diminué par rapport à 2021 compte tenu notamment de subventions moindres pour la Digitale Académie ou les équipements sportifs.

En 2023, les subventions devraient progresser par rapport à 2022 notamment pour le service Biodiversité (appel à projet nature et transition) et le développement économique (intégration à la CCT de la gestion du LEADER).

Les loyers

Loyers	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Estimé 2022	2023	év 22/23
Anne Desrays/Prométhée	63 597,24	63 459,41	84 000,00	65 445,02	83 000,00	-1%
Pôles santé	143 003,46	122 084,91	121 500,00	124 476,07	133 020,00	9%
Cabinet radiologie				28 005,84	28 890,00	
Rue Porte de Paris				9 875,50	-	
Résidence sociale	50 435,12	50 574,81	50 600,00	51 389,06	51 400,00	2%
Gendarmeries	136 858,60	136 858,80	139 063,00	139 260,75	139 060,00	0%
Immobilier d'entreprises/Station T			67 300,00	50 175,50	69 375,00	3%
Cinéma		7 313,81	30 000,00	25 000,00	25 000,00	-17%
TIPER	36 623,38	37 750,93	51 351,00	38 617,09	51 351,00	0%
Belles His'Thouars	39 928,56	40 074,80	40 000,00	40 753,72	40 000,00	0%
Service commun		12 500,00	17 700,00	17 737,48	17 735,00	0%
Divers	14 120,37	31 406,91	21 796,00	9 394,92	10 812,00	-50%
TOTAL	484 566,73	502 024,38	623 310,00	600 130,95	649 643,00	4%

En 2022, les recettes des loyers ont augmenté, compte tenu des loyers du cinéma, du cabinet de radiologie et de l'immobilier d'entreprises (auparavant en budget annexe).

En 2023, les loyers devraient progresser compte tenu notamment de l'extension du pôle santé de Mauzé désormais réalisée.

2) Les dépenses de fonctionnement

A) Les charges à caractère général

	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Estimé 2022	BP 2023
1- Chapitre 011					
Pôle Développement	1 436 896,18	1 421 865,42	2 203 622,00	1 889 291,40	2 728 526,00
<i>Direction Maison de l'Urbanisme</i>	86 080,34	96 824,87	178 195,00	101 699,71	194 160,00
<i>Direction du Dév.Durable</i>	171 172,18	177 444,70	302 739,00	204 532,47	401 852,00
<i>Direction Stratégie Territoriale</i>	57 292,47	82 739,58	179 660,00	163 098,29	174 844,00
<i>Direction Sports et Jeunesse</i>	900 134,15	791 346,29	1 188 203,00	1 121 304,03	1 545 565,00
<i>Direction Culture</i>	222 217,04	273 509,98	354 825,00	298 656,90	412 105,00
Pôle Direction Générale	880 604,76	888 913,23	981 812,00	933 392,70	1 168 833,00
<i>Direction Générale</i>	594 751,94	621 121,80	622 401,00	611 195,71	759 514,00
<i>Direction des Grands Projets</i>	-	414,73	6 000,00	2 187,77	4 400,00
<i>Direction des Ress.Techniques</i>	285 852,82	267 376,70	353 411,00	320 009,22	404 919,00
Pôle Ressources	94 055,44	94 100,61	187 204,00	155 155,68	276 628,00
<i>Direction des Ress. Humaines</i>	9 257,11	35 870,25	76 960,00	40 943,57	94 860,00
<i>Direction Communication et Informatique</i>	81 721,56	58 148,18	104 964,00	92 451,16	144 198,00
<i>Direction Finances/Comm. Pub</i>	3 076,77	82,18	5 280,00	20 983,06	37 570,00
<i>Direction des Aff. Générales</i>				777,89	
Divers et études	41 953,91	22 632,67	230 982,00	18 997,89	100 000,00
TOTAL 011	2 453 510,29	2 427 511,93	3 603 620,00	2 996 837,67	4 273 987,00

En 2022, le taux de réalisation des charges à caractère général devrait être de 85% environ.

En 2023, les charges à caractère général devraient augmenter d'environ 670K€ dont 492K€ pour les fluides (électricité et gaz).

L'évolution pour 2023 se décompose de la manière suivante :

Evolution globale 011	670 367,00
Evolution des fluides	492 814,00
Evolution liée à des appels à projets	194 721,00
Autres évolutions	142 314,00
Etudes non reconduites	-159 482,00

Détail des dépenses de fluides :

	2021 (réalisé)	2022 (estimé)	2023 (estimé)	év 21/23	év 21/23 (%)
Electricité	155 523,00	213 280,00	454 720,00	299 197,00	192%
Gaz	100 511,00	180 000,00	401 245,00	300 734,00	299%
TOTAL	256 034,00	393 280,00	855 965,00	599 931,00	234%

L'estimation 2023 a été réalisée en intégrant :

- Les consommations de novembre 2021 à octobre 2022
- L'amortisseur électricité mis en place par l'Etat (soit 118K€)

Les mesures prises dans le cadre du plan de sobriété devraient donc pouvoir permettre de réduire cette somme. Elle est difficilement quantifiable à ce jour.

Par ailleurs, le contrat de maintenance du pôle aquatique qui intègre la fourniture des fluides est en cours de révision avec le prestataire pour la dernière année du contrat 2023/2024 (avril à mars).

Les appels à projets :

- Projet Nature et Transition : 76K € (62K€ subventions)
- Projet Zéro Artificialisation Nette : 63K€ (50K€ subventions)
- Actions mobilité : 55K € (45K€ subventions)

Les autres évolutions :

- Maintenance des piscines : 70K€
- Prestations informatiques : 34K€

L'ensemble de ces évolutions est en partie atténué par une diminution des études effectuées en 2022 (tourisme, pacte financier et fiscal, ...).

Comme tous les ans, une enveloppe de 100K€ est inscrite pour les dépenses imprévues.

B) Les charges de personnel

	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Estimé 2022	BP 2023
2- Chapitre 012					
Pôle Développement	3 889 673,62	4 013 461,44	4 760 422,83	4 525 773,16	4 716 860,00
<i>Direction Maison de l'Urbanisme</i>	432 118,57	479 445,43	602 931,74	549 400,69	605 500,00
<i>Direction du Développement Durable</i>	614 825,39	603 441,17	708 291,80	665 673,60	620 000,00
<i>Direction Stratégie Territoriale</i>	345 911,69	378 749,24	474 812,07	404 322,30	510 200,00
<i>Direction Sports et Jeunesse</i>	1 157 742,42	1 160 134,26	1 323 675,62	1 263 227,05	1 297 540,00
<i>Direction Culture</i>	1 339 075,55	1 391 691,34	1 650 711,60	1 643 149,52	1 683 620,00
Pôle Direction Générale	1 072 438,50	992 772,82	1 464 324,40	1 475 283,10	1 695 920,00
<i>Direction Générale</i>	72 711,11	75 300,70	440 411,99	438 919,94	623 700,00
<i>Direction des Projets Structurants</i>	49 643,11	70 103,07	145 149,90	141 674,99	147 020,00
<i>Direction des Ressources Techniques</i>	950 084,28	847 369,05	878 762,51	894 688,17	925 200,00
Pôle Ressources	1 607 074,24	1 772 469,25	2 256 863,77	2 139 182,36	2 274 800,00
<i>Direction des Ressources Humaines</i>	74 968,95	61 810,34	755 520,47	727 304,47	741 800,00
<i>Direction Communication et Informatique</i>	244 816,38	270 292,28	580 591,82	514 350,49	619 900,00
<i>Direction Finances/Commande Publique</i>	-	-	655 167,50	629 295,37	698 500,00
<i>Direction des Affaires Générales</i>	-	-	236 887,98	236 819,03	185 640,00
<i>Direction Citoyenneté et Concertation</i>	-	-	28 696,00	31 413,00	28 960,00
<i>Administration Générale</i>	1 287 288,91	1 440 366,63	-	-	-
Divers	-	-	100 000,00	-	200 000,00
TOTAL 012	6 569 186,36	6 778 703,51	8 581 611,00	8 140 238,62	8 887 580,00

En 2022, les dépenses de personnel ont progressé en valeur absolue compte tenu de la création des services communs avec la Ville de Thouars.

Le taux de réalisation des charges de personnel est d'environ 95% fin 2022 malgré l'évolution du point d'indice (3,5%) non prévue. L'absorption de l'évolution du point d'indice sans augmentation du budget a été permise par le non-recrutement de certains postes prévus au budget 2022 et par les difficultés de recrutement que l'on rencontre.

En 2023, les dépenses de personnel devraient être en évolution par rapport au BP 2022 de 305K€ soit moins de 4% alors que l'évolution du point d'indice est intégrée.

Evolution globale	305 968,99	3,57%
-------------------	------------	-------

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20230131-13-230131-RF01-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Création de deux postes de direction de pôles mutualisés avec la Ville (160K€)
- Reprise en direct de la gestion du dispositif LEADER (1,5 ETP financés en partie par l'Europe et le Loudunais)
- 1 ETP supplémentaire pour le conseil de gestion/ingénierie financière (distinction des missions entre les 2 postes au regard du besoin)

L'enveloppe des dépenses imprévues passe en 2023 à 200K€ (au lieu de 100K€) pour intégrer une éventuelle nouvelle revalorisation du point d'indice (discussions à venir au niveau de l'Etat).

Ces nouveaux postes sont compensés en quasi-totalité par des non-remplacements ou non-renouvellements de contrats :

- Chargé de mission CRTE
- Chargé de mission habitat
- Chargé de développement touristique
- Conseiller en énergie partagée
- Chargé de mission jeunesse

Evolution des effectifs permanents (tous budgets confondus)

Effectifs pris en compte au 31 décembre 2022 :

- Agents titulaires (agents en disponibilité ou détachement inclus)
- Agents non titulaires (hors remplacement, contrat aidé, apprentissage, contrat de projet...)

	31 décembre 2020		31 décembre 2021		31 décembre 2022	
	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Titulaires - Stagiaires	165	150.15	162	146,9	168 Dont 15 agents arrivés dans le cadre des services mutualisés	147,95 Dont + 15 ETP dans le cadre des services mutualisés
Non titulaires permanents	62	50.64	74	62,9	86 Dont 5 agents arrivés dans le cadre des services mutualisés	74,78 Dont + 4.5 ETP dans le cadre des services mutualisés
Total	227	200,79	236	209,8	254 Dont 20 agents arrivés dans le cadre des services mutualisés	222,73 Dont + 19.5 ETP dans le cadre des services mutualisés

Eléments d'explication :

En 2022, intégration dans les effectifs de 20 agents mutualisés CCT / Ville dans le cadre de la création du service commun.

Concernant les agents titulaires :

- 4 agents ont été titularisés en cours d'année 2022
- 6 départs en retraite ont eu lieu cette année, 5 agents ont demandé une disponibilité, 3 agents ont démissionné de leur poste et 1 agent nous a malheureusement quitté.

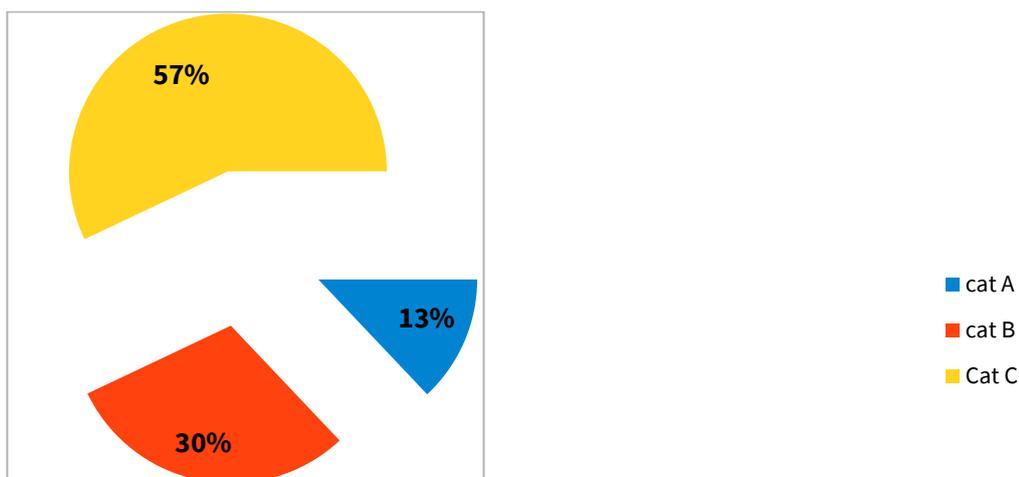
Concernant les agents non titulaires :

- 1 agent a été stagiairisé en 2022
- 6 agents ont démissionné

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20230131-13-230131-RF01-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

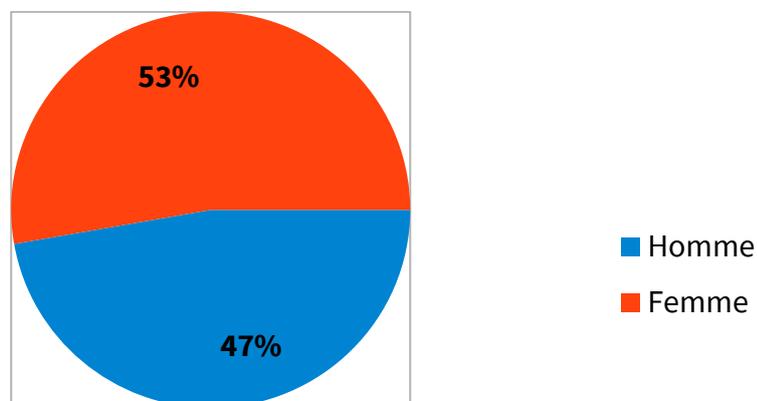
Structuration des emplois permanents au 31 décembre 2022

Répartition par catégorie



La répartition reste stable avec une catégorie C toujours majoritaire (145 agents). La catégorie A représente 33 agents, certains postes sont financés par des subventions.

Répartition par sexe

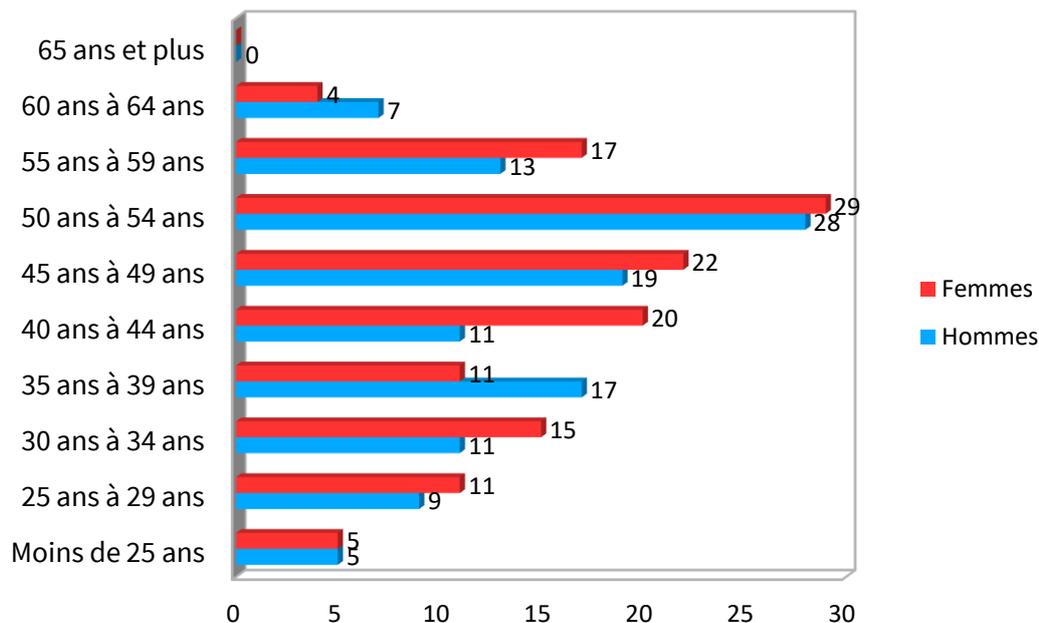


La parité est quasiment respectée au sein de la collectivité : 120 hommes et 134 femmes.

Elle varie selon les pôles.

Une légère féminisation dans des services à vocation technique se poursuit sur des postes essentiellement administratifs (service Assainissement, Déchets ménagers).

Pyramide des âges - emplois permanents au 31 décembre 2022



Il faut noter une part importante des 50/54 ans chez les hommes et chez les femmes.

Une gestion prévisionnelle des effectifs ainsi que de la masse salariale des 15 prochaines années est à anticiper.

Schéma de mutualisation

L'organigramme de la collectivité a été modifié et structuré autour de 3 grands pôles :

- Le pôle Ressources
- Le pôle Développement
- Le pôle Direction Générale

Cet organigramme est unique avec la Ville de Thouars et intègre également une direction spécifique dédiée notamment aux relations avec les communes membres de la CCT.

Fin 2021, une convention des services communs a été adoptée entre la Communauté de Communes, le CIAS du Thouarsais, la Ville de Thouars et le CCAS de Thouars, pour entrer en application à partir du 1^{er} janvier 2022. Cette convention définit notamment les services concernés par ces services communs mais également les indicateurs de refacturation entre les collectivités afin d'obtenir une transparence totale sur les coûts inhérents aux différentes structures.

Bilan du service commun en 2022

Service (Libellé)	TOTAL	% réalisation	Observations	Recettes	Total Net
MAISON DE L'URBANISME	365 318,63	93%	Vacances de postes	41 395,84	323 922,79
AFFAIRES JURIDIQUES	100 303,72	102%	Point d'indice		100 303,72
ARCHIVES	127 145,72	98%			127 145,72
ASSEMBLEES	112 216,40	96%			112 216,40
FINANCES	363 350,50	86%	Réorganisation	6 028,95	357 321,55
CONSEIL DE GESTION	63 942,00	98%		6 250,00	57 692,00
COMMANDE PUBLIQUE	201 650,88	102%	Point d'indice	1 177,08	200 473,80
COMMUNICATION	208 139,55	101%	Point d'indice	241,92	207 897,63
DIRECTION GENEALE DES SERVICES	370 762,79	102%	Point d'indice		370 762,79
INFORMATIQUE	212 375,42	78%	Vacance de poste	464,16	211 911,26
RESSOURCES HUMAINES	609 538,50	91%	Réorganisation		609 538,50
SERVICE DES SPORTS	103 800,53	74%	Vacance de poste		103 800,53
TOTAL	2 838 544,64	92,12%		55 557,95	2 782 986,69

En 2023, il est prévu d'intégrer de nouveaux postes dans le service commun :

- La communication interne (poste existant)
- Les deux postes de direction de pôle (nouveaux postes)
- L'ingénierie financière/conseil de gestion (distinction missions)

C) Les subventions et contributions aux organismes

En 2023, le montant prévisionnel des subventions attribué aux associations et structures partenaires est le suivant :

	BP 2022	Réalisé 2022	2023
ENFANCE/JEUNESSE			
CSC Thouars /Part fixe	132 768,00	132 768,00	132 768,00
CSC Thouars /Part variable	26 000,00	26 000,00	26 000,00
CSC Thouars Fluides + loyers	28 000,00	0,00	0,00
CSC Saint Varent/ Part fixe	55 561,00	55 674,00	55 561,00
CSC Saint Varent /Part variable	12 981,00	12 981,00	12 981,00
Classes transplantées et découvertes	36 000,00	36 000,00	36 000,00
Collèges	5 000,00	4 967,40	5 000,00
TOTAL	296 310,00	268 390,40	268 310,00

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20230131-13-230131-RF01-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

ECONOMIE/EMPLOI

Créactives	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Union des commerçants	16 150,00	16 150,00	16 150,00
Maison de l'emploi MEF	97 300,00	77 300,00	97 300,00
ICARE	6 000,00	6 000,00	1 000,00
Salon de l'habitat	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Les Montgolfiades	1 000,00	1 100,00	1 100,00
Cluster Métal 2S	4 000,00	4 000,00	2 000,00
Solidarité Paysans			2 500,00
TOTAL	159 450,00	139 550,00	155 050,00

TOURISME

Vélo Francette	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL	1 000,00	1 000,00	1 000,00

SOCIAL-HANDICAP

POE	10 735,00	10 735,00	10 735,00
INTERMEDE	4 420,00	4 420,00	4 420,00
PASS HAJ	20 000,00	20 000,00	20 000,00
FSL	16 625,00	16 625,00	16 625,00
FDAJ	1 615,00	1 615,00	1 615,00
TOTAL	53 395,00	53 395,00	53 395,00

COMMUNICATION

RVO	6 650,00	6 650,00	6 650,00
Collines FM	5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL	11 650,00	11 650,00	11 650,00

CULTURE

Festival Bouillé St Paul	5 130,00	5 130,00	5 130,00
L'Arjoyette	3 420,00	3 420,00	3 420,00
L'ouvrage	2 000,00	2 000,00	2 000,00
PEAC	25 000,00	14 572,50	26 500,00
Animations culturelles hors Thouars			5 000,00
TOTAL	35 550,00	25 122,50	42 050,00

BP 2022	Réalisé 2022	2023
---------	--------------	------

AUTRES MANIFESTATIONS

Salon des vins	3 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL	3 000,00	3 000,00	3 000,00

SPORT

Les Archers de la Trémoille	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Emploi sportif/aide aux déplacements	10 650,00	16 319,80	12 500,00
Tour Deux Sèvres	7 500,00	7 500,00	8 000,00
Club nautique	15 000,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL	38 150,00	43 819,80	40 500,00

AUTRES

Ecole du chat	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Gens du voyage	370	370,00	370,00
GAL Nord 79	7 785,00	5 405,02	2 814,00
Divers	16 600,00		10 000,00
ADIL			3 913,00
TOTAL	29 755,00	10 775,02	22 097,00
TOTAL GENERAL	628 260,00	556 702,72	597 052,00

Contributions aux organismes de regroupement

	BP 2022	2022	2023
SMVT	104 075,00	100 056,50	105 448,00
SIAH THOUARET	9 577,00	2 598,40	2 630,00
SIGIL	16 034,00	15 240,00	15 500,00
SDIS	873 742,00	873 741,46	923 965,00
SMO Deux Sèvres Numérique	39 832,00	10 927,00	11 000,00
Syndicat Layon Aubance	2 474,00	2 472,29	3 000,00
Syndicat de la Dive du Nord		10 538,21	10 875,00
Syndicat de la Dive du Sud	25 415,00	26 306,00	26 400,00
TOTAL	1 071 149,00	1 041 879,86	1 098 818,00

La principale évolution importante en 2023 est celle du SDIS.

Subventions aux budgets annexes et CIAS

	BP 2022	Estimé 2022	2023
SPIC des Adillons	45 000,00	30 000,00	45 000,00
Transport	78 373,00	78 373,00	78 373,00
Contribution Eaux Pluviales	60 131,00	60 130,30	60 131,00
Office de tourisme (dt Taxe de Séjour)	256 000,00	235 000,00	256 000,00
Chauffage collectif	10 000,00	10 000,00	
CIAS	1 150 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
TOTAL	1 599 504,00	1 513 503,30	1 539 504,00

La contribution au CIAS reste fixée à 900K€ à laquelle une contribution exceptionnelle de 200K€ est prévue en 2023 en vue d'une éventuelle prise en charge du déficit du budget du service d'aide à domicile.

D) Les attributions de compensation

En 2023, les attributions de compensation ne devraient pas évoluer. Depuis 2022, elles intègrent le transfert du chantier d'insertion vers la Ville de Thouars et le transfert également du syndicat de la Dive du Nord (GEMAPI).

E) Les indemnités aux élus

Le montant prévisionnel des indemnités aux élus en 2023 est stable d'un montant de 229K€.

Le budget de formation des élus est fixé à 10K€ soit 4,3% du montant des indemnités.

3) L'investissement

A) La dette

Cet état de la dette intègre les emprunts issus du budget principal.

Caractéristiques de la dette au 01/01/2023

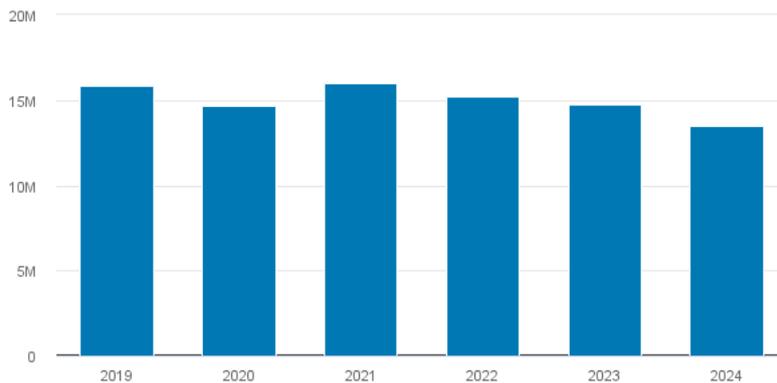
Encours	14 772 779,64	Nombre d'emprunts *	26
Taux actuariel *	2,07%	Taux moyen de l'exercice	2,08%

* tirages futurs compris

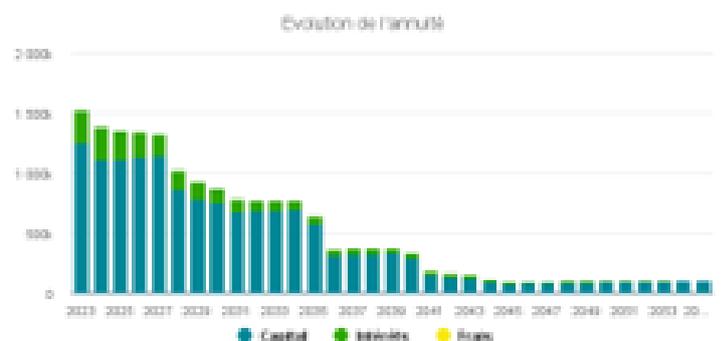
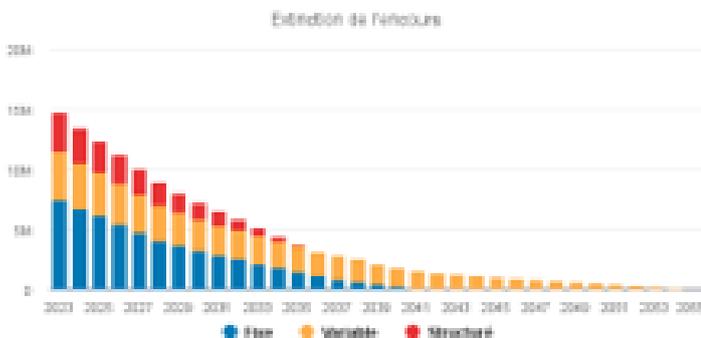
Charges financières en 2023

Annuité	1 526 249,85	Amortissement	1 262 612,06
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	263 637,79	ICNE	94 657,61

Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



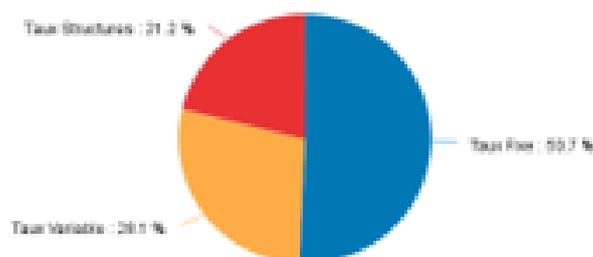
Extinction



Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20230131-13-230131-RF01-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

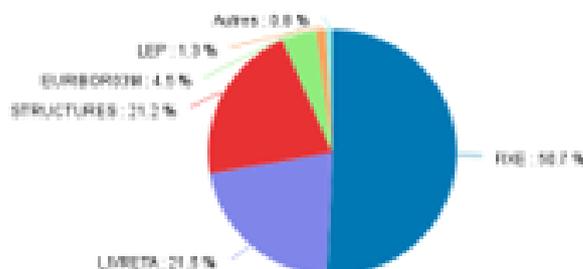
Index

Types de Taux



	Fixes	Variable	Structuré	Total
Encours	7 491 763,83	4 156 015,81	3 125 000,00	14 772 779,64
%	50,71%	28,13%	21,15%	100%
Durée de vie moyenne	7 ans	13 ans, 5 mois	6 ans, 2 mois	8 ans, 8 mois
Duration	6 ans, 7 mois	11 ans, 5 mois	5 ans, 11 mois	7 ans, 10 mois
Nombre d'emprunts	17	8	1	26
Taux actuariel	1,97%	2,42%	1,83%	2,07%
Taux actuariel après	1,97%	2,42%	1,83%	2,07%

Index de taux

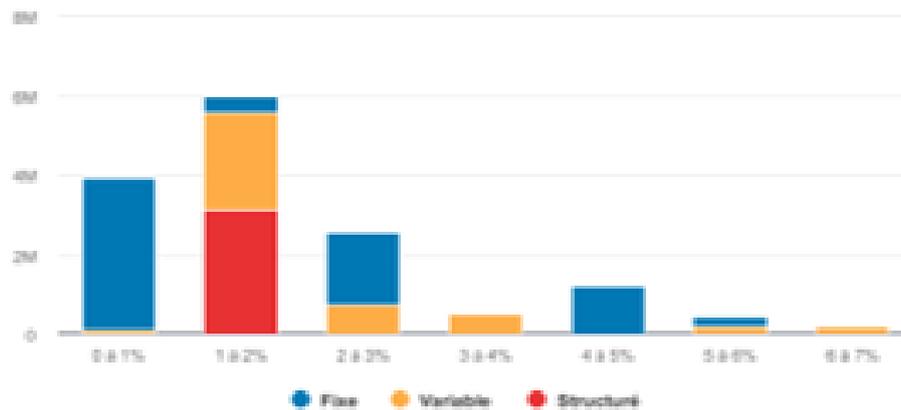


Index	Nb	Encours au 01/01/2023	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	17	7 491 763,83	50,71%	813 817,88	53,32%
LIVRETA	2	3 180 043,80	21,53%	123 740,29	8,11%
STRUCTURES	1	3 125 000,00	21,15%	304 843,62	19,97%
EURIBOR3M	4	665 821,81	4,51%	115 468,07	7,57%
LEP	1	191 539,20	1,30%	48 619,97	3,19%
T4M	1	118 612,00	0,80%	119 760,02	7,85%
TOTAL	26	14 772 779,64		1 526 249,85	

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20230131-13-230131-RF01-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

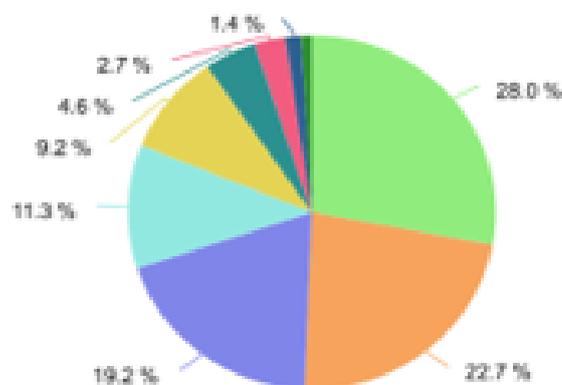
Coût

Tranches de taux



TEG résiduel	%	Encours
0% à 1%	26,57	3 925 791,10
1% à 2%	40,37	5 964 204,46
2% à 3%	17,35	2 562 713,44
3% à 4%	3,38	499 154,51
4% à 5%	8,17	1 206 696,16
5% à 6%	2,86	422 680,77
6% à 7%	1,30	191 539,20
TOTAL		14 772 779,64

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODY'S	%	Montant
Caisse de Crédit Agricole	-	27,96	4 131 017,60
Caisse des Dépôts et Consignations	-	22,65	3 346 710,10
La Banque Postale	-	19,25	2 843 083,75
Société Générale	-	11,30	1 669 541,48
Crédit Mutuel	-	9,24	1 364 668,62
Caisse d'Épargne	-	4,57	674 690,24
DEXIA Credit Local	-	2,75	405 653,81
CREDIT COOPERATIF	-	1,39	204 884,98
Autres Prêteurs Diversa	-	0,90	132 529,06
TOTAL			14 772 779,64

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20230131-13-230131-RF01-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

Les grands projets

La médiathèque

Montant projet : 7,6M€ dont 1,4 M€ prévus en 2023

En 2023 : Attribution des marchés de travaux

L'extension du pôle santé de Thouars

Coût total du projet : 1,4 M€ TTC

L'hôtellerie de plein air

Enveloppe financière allouée au projet : 1M€ TTC

Les terrains familiaux

Coût total du projet : 500K€ TTC

Aménagement voirie Zone d'Activités Economiques.

(Ste Verge, au Grand Rosé chemin du pied de moure, Parking Talencia 2 et étude croix d'Ingand)

Enveloppe financière allouée aux aménagements : 1M€

L'achat et l'aménagement d'un atelier relais au Petit Rosé

Coût : 900K€ HT acquisition comprise

B) Les dépenses d'équipements

	DEPENSES	RECETTES	RESTE A CHARGE
Communication	28 726,00		28 726,00
Prévention	6 800,00		6 800,00
Informatique	169 000,00		169 000,00
Aménagement du territoire	114 700,00	40 496,00	74 204,00
Biodiversité	136 862,00	81 920,00	54 942,00
Mobilité	25 000,00	-	25 000,00
Culture	50 000,00		50 000,00
Eco/Agriculture	50 000,00		50 000,00
Tourisme	115 700,00	86 000,00	29 700,00
Sports	60 000,00		60 000,00
Technique	250 000,00		250 000,00
Acquisitions foncières	20 000,00		20 000,00
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENTS	1 026 788,00	208 416,00	788 372,00
TOTAL hors informatique	857 788,00	208 416,00	619 372,00

Agence de réception en Préfecture
079-247900798-20230131-13-230131-BF01-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

C) Les fonds de concours

Un nouveau dispositif a été adopté début 2022 pour la période 2021-2023. Le solde pour la dernière année du dispositif en 2023 est de 1,3M€.

4) Les budgets annexes

A) Zones Activités Economiques (ZAE)

Présentation

Le budget Zones d'activités économiques comprend les zones pour lesquelles des terrains sont encore disponibles.

La dette

La dette au 31.12.22 est composée d'une avance remboursable d'un montant de 729 313,61€.

Prospective

Etude en 2023 pour l'aménagement d'une nouvelle zone Talencia 3.

PARTIE III - La Prospective Financière

1) Hypothèses retenues dans le cadre de la prospective financière

- Pas d'augmentation des taux de fiscalité
- Intégration d'une taxe GEMAPI à hauteur de 100K€ à partir de 2023
- Intégration des dépenses de fonctionnement telles que proposées par les directions.
- Intégration des projets d'investissement connus (Médiathèque, hôtellerie de plein air, extension des pôles santé, travaux ZAE)
- 100% de réalisation des budgets prévisionnels inscrits.

2) Résultat de la prospective (voir annexe)

	2022	2023	2024	2025	2026
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	22 934 116	23 188 505	23 533 223	23 876 449	24 231 359
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	18 289 878	20 643 007	21 191 758	21 750 284	22 114 552
EPARGNE BRUTE	4 644 237	2 545 498	2 341 465	2 126 165	2 116 807
EPARGNE BRUTE HORS EXCEPTIONNEL	3 928 410	2 547 498	2 343 465	2 128 165	2 118 807
EPARGNE NETTE	3 484 237	1 283 498	1 098 439	795 912	476 605
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 458 515	12 637 230	6 941 194	6 480 974	2 863 970
RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 695 715	7 541 343	2 653 383	2 569 729	2 610 729
CRD AU 31/12	14 772 423	17 322 812	19 269 157	21 054 237	19 414 036
RATIO DE DESENDETTEMENT	3,18	6,81	8,23	9,90	9,17

La prospective présentée montre une situation saine sur laquelle il reste des points de vigilance à l'horizon 2026 :

- Ratio de désendettement supérieur à 7 ans (objectif du pacte financier et fiscal)
- Epargne brute à 2,1M€ contre un objectif de 2,8M€ dans le PFF.

Avec il est important de le préciser :

Application du principe de prudence / Ratios indiqués avec réalisation de 100% des dépenses, alors que les objectifs fixés aux Directions sont de 92 % sur le 011 et 95% sur le 012.

Taux de réalisation	2019	2020	2021	Estimé 2022
011-	92%	81%	76%	83%
012-	95%	94%	97%	95%
70-	93%	78%	88%	89%
Différence	491 751,91	333 141,09	929 966,21	743 602,44

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20230131-13-230131-RF01-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

Cette prospective démontre l'importance de :

- Maintenir une rigueur dans le pilotage budgétaire et les objectifs antérieurs réalisés
- Réussir à maintenir dans le temps les objectifs du plan de sobriété énergétique
- Atteindre les objectifs du pacte financier et fiscal et notamment réaliser les économies prévues

Tout en prenant en compte des risques nouveaux :

- Intégrer les risques liés à l'inflation et aux difficultés de recrutement
- Limiter le déficit du CIAS en faisant des choix en termes d'activités et trouver une solution pérenne pour le budget en équilibre du SAD.
- Requestionner la poursuite de certaines activités (compétences facultatives)

LES ELEMENTS CLES DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le DOB 2023 s'inscrit dans la continuité des orientations du Pacte Financier et Fiscal adopté en 2022 et intègre dans son élaboration le contexte inflationniste :

- * Intégration de près de 500K€ de dépenses supplémentaires liées aux fluides (électricité et gaz)
- * Poursuite du programme d'investissements structurants (la médiathèque, l'extension du pôle santé de Thouars, l'hôtellerie de plein air, la rénovation des ZAE ...)
- * Poursuite et renforcement des services communs avec la Ville de Thouars, le CCAS de Thouars et le CIAS.
- * Maintien des taux de fiscalité, création de la taxe GEMAPI.

CONCLUSION

Les points positifs à retenir dans un contexte inédit :

Les orientations du pacte financier et fiscal permettent à la collectivité de maintenir une situation financière saine pour absorber, entre autres, le choc financier des dépenses énergétiques.

Face au contexte, la collectivité a su s'adapter rapidement avec l'adoption à l'automne 2022 d'un plan de sobriété énergétique.

La création des services communs est une avancée positive, elle permet de réunir les compétences nécessaires à la collectivité et elle va se renforcer en 2023 pour élargir son potentiel et son champ d'actions.

Les points de vigilance à prendre en compte pour l'avenir :

Les effets financiers de la crise énergétique sur les dépenses.

Le déficit récurrent au CIAS du Service d'Aide à Domicile.

Les difficultés de recrutement pour les collectivités comme la nôtre.